



**CONSEIL MUNICIPAL DU  
MERCREDI 12 AVRIL 2023  
PROCES VERBAL DE SEANCE**

Le conseil municipal s'est réuni le **mercredi 12 avril 2023** à 18 heures à la mairie de Moul-Chicheboville sous la présidence de Mme Coralie ARRUEGO, Maire de Moul-Chicheboville.

Etaient présents :

Mme Coralie ARRUEGO, M. Daniel BUISSON, M. Stéphane CASTEL, Mme Lucie CLÉMENT, Mme Claudine DESDEVISES, Mme Catherine GATEY, M. Nicolas GENS, M. Eric LECELLIER, M. Thierry LECOQ, Mme Alexandra LEPINAY, M. François-Xavier MACÉ, Mme Sophie PALLU, M. Matthieu PICHON, Mme Christel POIROT, Mme Céline ROQUET, Mme Fabienne ROYER COCAIN, Mme Sylvie SALLÉ, M. Jean-François SAVIN et M. Laurent VANDERSTICHELE formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés :

M. Benoît LEJEUNES, Mme Isabelle NEZET (pouvoir à Mme Catherine GATEY), M. Alexandre PIGEONNIER (pouvoir à Mme Christel POIROT) et M. Alexandre PRIEUR.

M. Matthieu PICHON et Mme Sophie PALLU ont été désignés secrétaires de séance.

Madame la Maire ouvre ce conseil en accueillant les membres présents et informe le conseil des différents pouvoirs qui ont été attribués.

Elle rappelle ensuite qu'il convient d'approuver le registre des délibérations du conseil municipal prises lors de la réunion précédente du lundi 3 avril 2023. A l'unanimité, le conseil municipal approuve l'ensemble des délibérations du conseil municipal du lundi 3 avril 2023 et signe le registre correspondant.

Les formalités d'usage étant terminées, Madame la Maire propose au conseil de passer aux points inscrits à l'ordre du jour :

#### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Madame la Maire rappelle qu'à la dernière séance du conseil municipal, soit le 3 avril dernier, Madame Isabelle NEZET, alors secrétaire de séance, avait été invitée à quitter la salle du conseil lors du vote des attributions de subventions aux associations et ce, dans la mesure où elle était elle-même membre d'une association susceptible d'être concernée par ces attributions de subventions. En conséquence, elle n'avait pas pu assurer son rôle de secrétaire de séance et personne n'avait été désigné à sa place pour la remplacer. Monsieur PICHON a fait remarquer ce manquement une fois la séance clôturée, et son souhait de remplacer Madame NEZET. Le procès-verbal de la séance du 3 avril 2023 n'ayant pu, de ce fait, être édité et validé lors de la présente séance, il est proposé de désigner Monsieur Matthieu PICHON pour assurer la rédaction de la partie concernant l'attribution des subventions dans le procès-verbal du 3 avril 2023 et il est proposé de voter l'approbation de ce PV lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Le conseil municipal accepte la proposition de Madame la Maire et désigne Monsieur Matthieu PICHON en tant que secrétaire de séance du 3 avril 2023 pour ce qui est de la rédaction de la partie concernant l'attribution des subventions aux associations, d'une part, et accepte le report de l'approbation du procès-verbal correspondant à la prochaine séance du conseil municipal.

Mairie de MOULT-CHICHEBOVILLE

6 Rue Pierre Cingal – 14370 Moul-Chicheboville - ☎ 02.31.27.94.30  
Courriel : contact@mairie-mc.fr - Site internet : www.mairie-moult.fr

Madame la Maire cède la parole à Madame Laetitia RENAUD, directrice générale adjointe en charge des affaires financières et de la direction des ressources humaines, qui commente le diaporama suivant



## **CONSEIL MUNICIPAL 12 AVRIL 2023**



**Présentation  
budgétaire  
2023**

Mairie de MOULT-CHICHEBOVILLE

6 Rue Pierre Cingal – 14370 Moulton-Chicheboville - ☎ 02.31.27.94.30  
Courriel : [contact@mairie-mc.fr](mailto:contact@mairie-mc.fr) - Site internet : [www.mairie-moulton.fr](http://www.mairie-moulton.fr)

# Présentation du Compte Financier Unique 2022

## Que s'est il passé cette année?

### En 2022, nous avons perçu:

Des remboursements maladie, du supplément familial de traitement des agents  
(ch.013)



39 884,26€



Des recettes de services: concessions cimetières, cantines, garderies, locations  
salles des fêtes, adhésion bibliothèque, centre de loisirs, occupation du  
domaine public (ch.70)



266 100,63€

Mairie de MOULT-CHICHEBOVILLE

6 Rue Pierre Cingal – 14370 Moulton-Chicheboville - ☎ 02.31.27.94.30  
Courriel : [contact@mairie-mc.fr](mailto:contact@mairie-mc.fr) - Site internet : [www.mairie-moulton.fr](http://www.mairie-moulton.fr)

De la taxe foncière, des impôts des entreprises... (ch. 73)



**Impôts**



1 497 395,25€

Des aides de l'Etat (ch.74)



740 430,07€

Des remboursements d'assurance, des loyers... (ch.75)

12 610,16€

Des opérations d'ordre pour la vente du tracteur (ch. 77 et 042)



12 600€



SOIT AU TOTAL:

**2 569 020,37€**



Mairie de MOULT-CHICHEBOVILLE

6 Rue Pierre Cingal – 14370 Moulton-Chicheboville - ☎ 02.31.27.94.30  
Courriel : [contact@mairie-mc.fr](mailto:contact@mairie-mc.fr) - Site internet : [www.mairie-moulton.fr](http://www.mairie-moulton.fr)

# Avec tout ça, nous avons payé nos factures:

Les charges générales: eau, électricité, petit matériel, fournitures scolaires, entretien des bâtiments et des voiries... (ch.011)



686 023,35€

Les personnels: (ch.012)



1 351 469,72€

Les indemnités d'élus, les pompiers, l'éclairage public, les subventions aux associations... (ch.65)



284 511,70€

Les intérêts de nos emprunts: (ch.66)



25 243,81€

Mairie de MOULT-CHICHEBOVILLE

6 Rue Pierre Cingal – 14370 Moulton-Chicheboville - ☎ 02.31.27.94.30  
Courriel : [contact@mairie-mc.fr](mailto:contact@mairie-mc.fr) - Site internet : [www.mairie-moulton.fr](http://www.mairie-moulton.fr)

Nous avons annulé des factures émises à tort (annulation de titres): (ch.67)



953,66€

Une opération d'ordre pour la vente du tracteur: (ch.67)

12 600€



SOIT AU TOTAL:

**2 360 802,24€**



## Ce qui nous donne, en fonctionnement:

Des entrées:

**2 569 020 ,37€**

Soit un solde + **208 218,13€**

Des sorties:

**2 360 802,24€**



## Nous avons également investi:

Nous avons remboursé la partie « capital » de nos emprunts: (ch.16)

148 905,31€



Nous avons réglé une opération d'ordre sur la vente du tracteur: (ch.040)

9 100€



Nous avons réglé les frais de l'étude environnementale: (ch.20)

4 800€



Nous avons construit des bâtiments, rénové des toitures, aménagé un local ados, fait des travaux de voirie, acheté du matériel de sécurisation routière, du matériel informatique, du mobilier, des défibrillateurs...: (ch.21)

312 526,19€



Nous avons réglé la première facture du citystade : (ch.23)



2 160€

SOIT AU TOTAL:

**477 491,50€**

**Mais attention!!**  
**Nous avons prévu des travaux, non payés**  
**mais commencés:**

Des plantations (travaux finis début 2023):

15 300€



Le citystade (chantier fini):

105 279,03€



SOIT AU TOTAL:

**120 579,03€**

Mairie de MOULT-CHICHEBOVILLE

6 Rue Pierre Cingal – 14370 Moulton-Chicheboville - ☎ 02.31.27.94.30  
Courriel : [contact@mairie-mc.fr](mailto:contact@mairie-mc.fr) - Site internet : [www.mairie-moulton.fr](http://www.mairie-moulton.fr)



**Mais attention!!**  
**Nous avons prévu des travaux, non payés**  
**mais commencés**

Des plantations (travaux finis début 2023)

15 300,00€



Le stade (chantier fini)

105 279,03€



**C'est ce que nous appelons:**  
**Les restes à réaliser en dépenses**  
**D'investissement.**

SOIT AU TOTAL:

**120 579,03€**

**18 h 18 : Arrivée de Monsieur Jean-François SAVIN**

**Pour nous aider à payer ces travaux, nous percevons:**

16,66% de la TVA de nos gros travaux: (ch.010)

53 613,68€

La taxe d'aménagement : (ch.010)

162 273,71€

Mairie de MOULT-CHICHEBOVILLE

6 Rue Pierre Cingal – 14370 Moulton-Chicheboville - ☎ 02.31.27.94.30  
Courriel : [contact@mairie-mc.fr](mailto:contact@mairie-mc.fr) - Site internet : [www.mairie-moulton.fr](http://www.mairie-moulton.fr)

Des subventions du Département:  
(pour le citystade , la buse d'Ingouville) (ch.13) 10 849€

Des subventions de l'Etat:  
(préau école de Moul, voie de désenclavement,  
Label numérique école de Chicheboville) (ch.13) 23 400,29€



La vente du tracteur (ch.21) 12 600€

SOIT AU TOTAL:

**262 736,68€**

## Ce qui nous donne, en investissement:

Soit un solde de 214 754,82€

Des entrées:

**262 736,68€**



Des sorties:

**477 491,50€**

Mairie de MOULT-CHICHEBOVILLE

6 Rue Pierre Cingal – 14370 Moul-Chicheboville - ☎ 02.31.27.94.30  
Courriel : contact@mairie-mc.fr - Site internet : www.mairie-moul.fr

**Mais attention!!**  
**Nous avons prévu des rentrées d'argent, à venir:**

Des subventions notifiées:  
(Eglise St Martin, pompe à chaleur école Chicheboville...) 168 289,89€

Des ventes de terrains: 875 683,00€

SOIT AU TOTAL:

**1 043 972,89€**

**Mais attention!!**  
**Nous avons prévu des rentrées d'argent, à venir:**

Des subventions notifiées:  
(Eglise St Martin, pompe à chaleur école Chicheboville...) 168 289,89€

Des ventes de terrains: 875 683,00 €

SOIT AU TOTAL:

**1 043 972,89€**

**C'est ce que nous appelons:  
Les restes à réaliser en recettes  
D'investissement.**

## Pour la fin de l'année, regardons ce qu'il nous reste:



En fonctionnement (charges et recettes courantes)

+ 208 218,13€

En investissement (travaux)

- 214 754,82€



## Pour la fin de l'année, regardons ce qu'il nous reste:



En fonctionnement (charges et recettes courantes)

+ 208 218,13€

En investissement (travaux)

- 214 754,82€

**C'est ce que nous appelons le résultat de l'exercice 2022**



Mairie de MOULT-CHICHEBOVILLE

6 Rue Pierre Cingal – 14370 Moulton-Chicheboville - ☎ 02.31.27.94.30  
Courriel : [contact@mairie-mc.fr](mailto:contact@mairie-mc.fr) - Site internet : [www.mairie-moulton.fr](http://www.mairie-moulton.fr)

## Il convient maintenant de rapprocher notre résultat 2022 de notre situation de départ en janvier 2022:

Résultat de clôture 2022 en investissement:  
**- 879 887,62€**



Résultat de clôture 2021 en investissement:  
**- 665 132,80€**

Résultat de clôture 2021 en fonctionnement:  
1 371 093,93€



Résultat de clôture 2022 en fonctionnement:  
**+ 1 579 312,06€**

## Pourquoi une telle situation en investissement?

Résultat de clôture 2022 en investissement:  
**- 879 887,62€**



Résultat de clôture 2021 en investissement:  
**- 665 132,80€**

Résultat de clôture 2021 en fonctionnement:  
1 371 093,93€



Résultat de clôture 2022 en fonctionnement:  
**+ 1 579 312,06€**

# Pourquoi une telle situation en investissement?

Résultat de clôture 2022 en investissement:  
- 879 887,62€



Résultat de clôture 2021 en investissement:  
- 665 132,80€



Parce qu'en investissement, on paie les travaux aux entreprises en premier et ensuite on se fait rembourser une partie par la récupération de TVA ou par les subventions accordées.

Parce que la commune n'a pas encore perçu toutes les recettes prévues début 2022



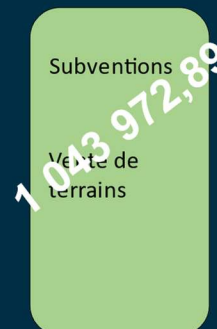
**Des recettes en attente?  
Mais aussi des dépenses.  
En langage technique : on les appelle les Restes à Réaliser:**

Pour rappel:

En dépenses:



En recettes:



Mairie de MOULT-CHICHEBOVILLE

6 Rue Pierre Cingal – 14370 Moulton-Chicheboville - ☎ 02.31.27.94.30  
Courriel : contact@mairie-mc.fr - Site internet : www.mairie-moulton.fr

## Reprenons notre résultat négatif en investissement:

Résultat de clôture 2022 en investissement:  
- 879 887,62€



## Rajoutons nos dépenses en attente:

Résultat de clôture 2022 en investissement:  
- 879 887,62€

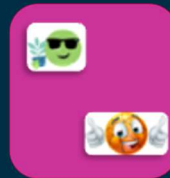


## Le nouveau résultat est le suivant:

- 1 000 466,65€



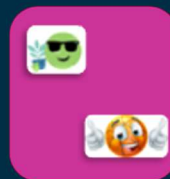
Résultat de clôture 2021 en investissement:  
- 665 132,80€



## A ceci, il faut déduire les recettes en attente:



Résultat de clôture 2021 en investissement:  
- 665 132,80€



Subventions

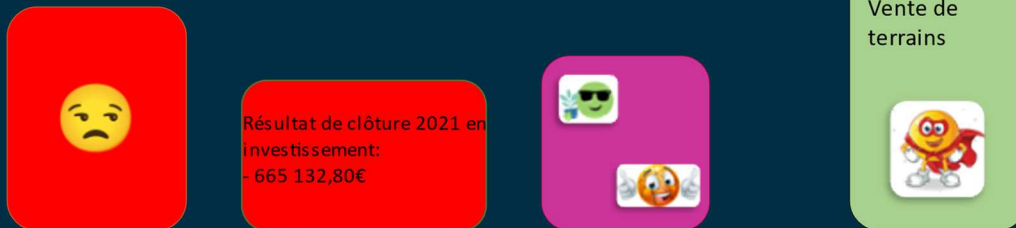
Vente de terrains





## Pour un résultat en investissement de:

+ 43 506,24€



## Plus sérieusement:

		Résultats exercice 2022
FONCTIONNEMENT	Dépenses	2 360 802,24€
	Recettes	2 569 020,37€
	Solde +	208 218,13€
INVESTISSEMENT	Dépenses	477 491,50€
	Recettes	262 736,68€
	Solde -	214 754,82€

Mairie de MOULT-CHICHEBOVILLE

6 Rue Pierre Cingal – 14370 Moulton-Chicheboville - ☎ 02.31.27.94.30  
 Courriel : contact@mairie-mc.fr - Site internet : www.mairie-moulton.fr

## Plus sérieusement:

SECTION	Résultat clôture 2021	Résultat après affectation de résultat	Résultat exercice 2022	Résultat clôture 2022
FONCTIONNEMENT	1 371 093,93€	1 371 093,93€	208 218,13€	1 579 312,06€
INVESTISSEMENT	- 665 132,80€	- 665 132,80€	- 214 754,82€	- 879 887,62€
TOTAL	705 961,13	705 961,13	- 6 536,69€	699 424,44€

### AFFECTATION DE RESULTATS:

SECTION	Résultat clôture 2022	Restes à réaliser	Couverture du déficit d'investissement	REPARTITION 2023
FONCTIONNEMENT	1 579 312,06€			1 579 312,06€
INVESTISSEMENT	- 879 887,62€	923 393,86€		- 879 887,62€
TOTAL	699 424,44€	923 393,86€		699 424,44€

## Quelques ratios de contrôle:



## Evolution de l'épargne brute:



*Mais de quoi parles-tu?*

Eh bien, tout simplement : de la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement

*Et c'est quoi les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement?*

Ce sont les recettes et les dépenses hors écritures exceptionnelles.  
Par exemple, cette année :

Nous avons reçu **2 569 020,37€** , si on retire les écritures exceptionnelles il nous reste : **2 556 420,37€**  
Nous avons dépensé **2 360 802,24€** , si on retire les écritures exceptionnelles il nous reste : **2 347 248,58€**  
Ce sont nos recettes et nos dépenses dites réelles.

La différence entre les deux, DONC NOTRE EPARGNE BRUTE est de **+ 209 171,79€**

## Evolution de l'épargne brute:

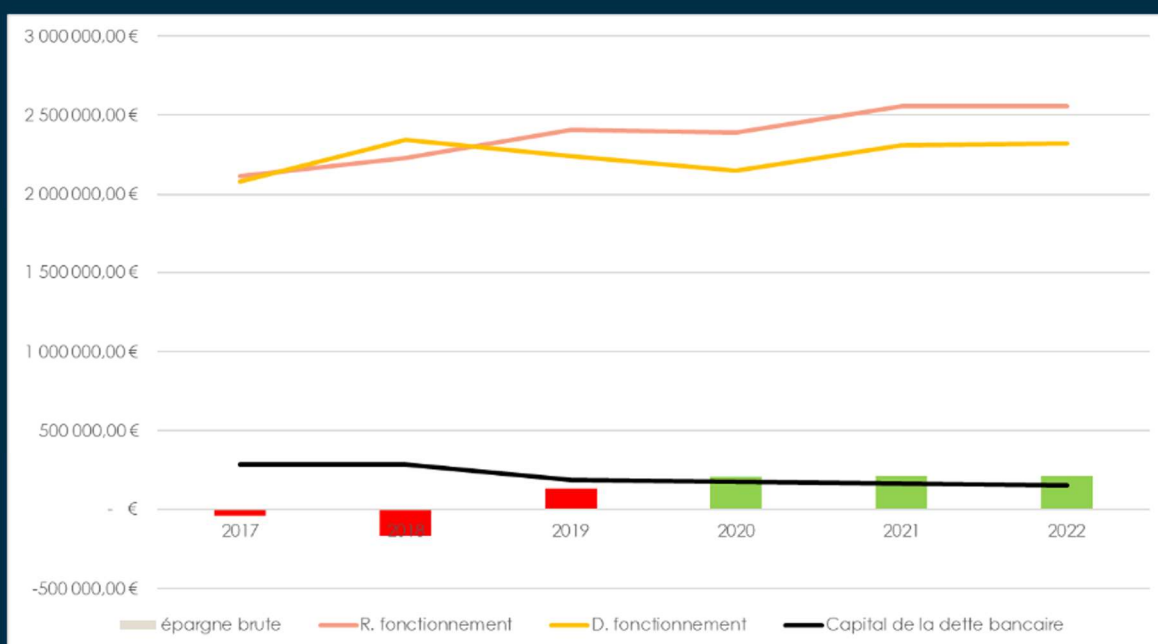
*A quoi ça sert de connaître ça?*

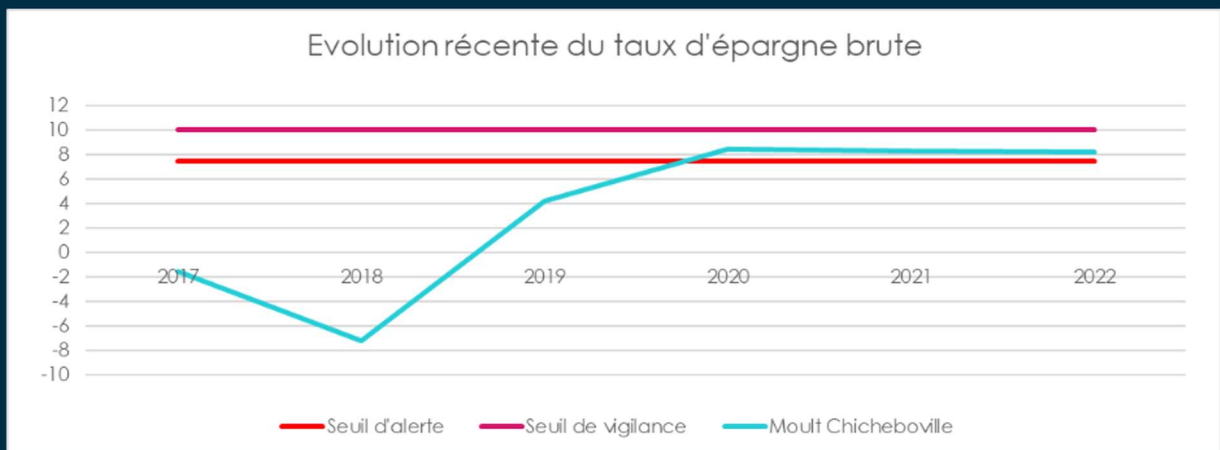
C'est un chiffre très important puisqu'il permet, s'il est suffisant, de payer le remboursement du capital de nos emprunts.

Il doit TOUJOURS être supérieur au remboursement du capital des emprunts.

En langage technique, on appelle aussi l'épargne brute : la Capacité d'autofinancement (CAF).  
C'est elle qui mesure **la performance de la commune à maîtriser ses dépenses de fonctionnement.**

## Retour depuis 2017...





Evolution du taux d'épargne nette:

Il mesure la capacité de la commune à dégager des ressources pour financer les investissements.



Madame la Maire demande s'il y a des questions concernant cette présentation.

Monsieur Matthieu PICHON rappelle que la convocation adressée aux membres du conseil municipal a été envoyée durant le week-end de Pâques, ce qui fait un peu court pour étudier le budget et que la notice explicative de synthèse n'était pas jointe.

Monsieur le Directeur général des services précise qu'en effet, la notice n'a pas été jointe, compte tenu des délais laissés entre le dernier conseil municipal et celui-ci, mais qu'en revanche, tous les documents budgétaires ont bien été envoyés.

Mairie de MOULT-CHICHEBOVILLE

6 Rue Pierre Cingal – 14370 Moult-Chicheboville - ☎ 02.31.27.94.30  
 Courriel : [contact@mairie-mc.fr](mailto:contact@mairie-mc.fr) - Site internet : [www.mairie-moult.fr](http://www.mairie-moult.fr)

Monsieur Matthieu PICHON aurait aimé en savoir plus sur le vote des taux d'imposition, sur la garantie d'emprunt de la société LOGEAL qui va être mise à délibération.

Monsieur Thierry LECOQ indique que ces questions ont été adressées par mail en mairie.

Monsieur le DGS indique que ce mail est arrivé le matin même et qu'il est difficile d'y répondre convenablement dans de si courts délais.

Monsieur Jean-François SAVIN rappelle à Monsieur Thierry LECOQ qu'il faudrait cesser d'envoyer des questions le matin même d'une réunion de conseil municipal. Monsieur LECOQ répond que le règlement intérieur que Monsieur SAVIN a voté prévoit une note explicative qui doit être envoyée avant le conseil et que ce mail avait pour thème l'ordre du jour.

Monsieur Matthieu PICHON souhaite avoir un certain nombre de précisions :  
Au compte 6061 (électricité, divers) a été inscrite une somme de 130 000 €. Peut-on avoir plus de détails ?  
Madame Laetitia RENAUD rappelle qu'elle avait souhaité détailler au maximum ce compte mais, qu'entre temps, les services ont changé de logiciel en novembre et que ces pièces ont été écrasées et qu'elle n'a pu matériellement fournir les documents papiers classés aux archives pour pallier le manque de détails sur cette ligne.

Monsieur Matthieu PICHON poursuit et demande, de même, au compte 6062, la somme de 2 500 € est inscrite à la ligne « pause collègues, divers ».

Madame RENAUD rappelle qu'il s'agit d'un moment de rencontre entre les personnels organisé avant chaque période de vacances, mais que ce compte rassemble aussi tout ce qui concerne l'alimentation. Monsieur Matthieu PICHON aimerait avoir le détail précis de ce compte.

Madame RENAUD lui indique que ces précisions lui seront envoyées.

Monsieur Matthieu PICHON demande, au compte 6063, les détails des lignes répertoriées « petit équipement » pour 37 846,55 €.

Madame RENAUD précise qu'il s'agit des matériaux de construction (sable, ciment...) que les services techniques achètent pour réaliser les travaux. Elle précise que les services techniques réalisent eux-mêmes énormément de travaux, ce qui permet d'économiser sur le prix que demanderait l'intervention d'une entreprise spécialisée. Cette année, l'aménagement du local ado est rentré dans cette ligne budgétaire, par exemple, et elle inclut l'achat de carrelage, de peinture, de réfection électrique, de plomberie, l'aménagement des sanitaires...

Monsieur Thierry LECOQ souhaite des précisions sur la ligne concernant les frais postaux de 23 000 €. Madame RENAUD indique que cette année, on va pouvoir en principe les faire baisser puisque les services disposent maintenant d'une machine à affranchir ainsi que d'un service dématérialisé d'envoi de courrier (Neotouch). Dans ce compte figurent également les frais de téléphonie et d'internet.

Monsieur Matthieu PICHON demande également des précisions sur les différents contrats copieurs. Madame RENAUD rappelle qu'il y a des copieurs dans chacune des deux écoles, la bibliothèque, la mairie de Chicheboville et celle de Moul et qu'historiquement, les contrats ont été pris auprès de deux fournisseurs différents. Une récente remise en concurrence a été faite et les prix ont été tirés vers le bas.

Monsieur Matthieu PICHON demande des précisions sur le compte 615621 « chantier scout » pour la somme de 700 € et s'étonne de ce que cela soit payant.

Madame la Maire rappelle que cela a toujours été le cas et que les scouts qui viennent en nombre, ont déjà réalisé déjà plusieurs chantiers sur la commune, notamment la réfection d'un chemin, le montage d'un poulailler, et la restauration du totem de l'école. Leurs prestations restent néanmoins toujours très peu chères comparées au travail réalisé.

## Mairie de MOULT-CHICHEBOVILLE

6 Rue Pierre Cingal – 14370 Moul-Chicheboville - ☎ 02.31.27.94.30  
Courriel : [contact@mairie-mc.fr](mailto:contact@mairie-mc.fr) - Site internet : [www.mairie-moul.fr](http://www.mairie-moul.fr)

Monsieur Matthieu PICHON demande des informations concernant la police municipale, au compte 6218. Une somme de 50 000 € avait été prévue, or le montant réalisé en 2022 est de 0.

Madame RENAUD rappelle que c'est la mairie d'Argences qui effectue le paiement des policiers municipaux et nous adresse ensuite, début 2023, la moitié du paiement réalisé, soit 25 000 €. Mais, du fait de l'unité annuelle du budget, il est nécessaire d'inscrire la prévision globale.

Monsieur Matthieu PICHON demande ce que signifient les frais de missions inscrits au compte 625.

Madame RENAUD précise que cela concerne les frais de remboursement des agents lorsqu'ils sont envoyés en mission pour le compte de la mairie. Cela ne concerne pas la formation.

Monsieur Matthieu PICHON demande ce que signifie le compte 6288.

Madame la Maire indique que c'est le compte qui regroupe toutes les adhésions dont il faut s'acquitter pour pouvoir travailler avec certains organismes (CAUE, familles rurales au niveau départemental, CEN...)

Monsieur Matthieu PICHON s'interroge sur le compte 65748 (Mairie – subventions aux associations). Il avait été prévu en 2022 la somme de 65 000 € et seulement 37 140 € ont été versés. Il s'inquiète des conséquences que cela aura pour les associations et pourquoi une telle différence entre ce qui avait été prévu et ce qui a été réalisé.

Madame RENAUD rappelle que la somme des 65 000 € correspond à ce que le conseil municipal avait décidé d'inscrire lors du vote du budget de l'année dernière. Et, qu'entretiens, les règles d'attribution des subventions ont évolué et 37 140 € de subventions ont été versées. Cette année, le conseil municipal a délibéré une somme avoisinant les 50 000 € d'attribution de subventions et c'est donc ce montant qui est inscrit au budget 2023. Elle rappelle également que l'attribution de subventions aux habitants qui rénovent leur toiture est également inscrite sur cette ligne budgétaire.

Monsieur Matthieu PICHON s'étonne de ce que l'année dernière aient été votés 65 000 € pour finalement n'aboutir qu'à 37 000 € versés, alors que cette année, est prévue une somme d'environ 45 000 € et ne sont inscrit que 50 000 €. Paradoxalement, il est inscrit moins que l'année dernière alors qu'il est prévu de dépenser plus.

Madame la Maire rappelle que les dépenses prévues restent néanmoins dans l'enveloppe budgétaire.

Monsieur Stéphane CASTEL intervient et précise que la différence entre les sommes prévues et attribuées en 2022 résulte du fait qu'elles étaient conditionnées à la fourniture d'un projet associatif qui n'a pas été fourni. Désormais, les subventions aux associations sont versées sur une partie liée au fonctionnement de l'association et une autre sur les projets réalisés.

Madame la Maire rappelle également que les demandes de subvention ont été déposées par les associations à plusieurs moments différents et qu'il a fallu les relancer pour certaines plusieurs fois. Cette année, une date ultime a été fixée pour le dépôt des demandes.

Madame Catherine GATEY fait la remarque que la ligne 65748 s'intitule « subventions aux associations » alors qu'elle contient des subventions qui seront versées à d'autres entités que purement des associations et que cette appellation est trompeuse.

Monsieur Jean-François SAVIN rappelle que si les membres de l'opposition participaient aux commissions, ils ne seraient pas induits en erreur de la sorte.

Monsieur Matthieu PICHON s'agace de ce que les commissions ne se tiennent pas le soir, ce qui permettrait à un maximum de membres d'y participer.

Madame la Maire rappelle qu'un certain nombre de commissions a été organisé le soir et qu'il n'y a pas plus de participants. Monsieur PICHON répond que seulement deux ou trois réunions ont été proposées à 18h depuis le début du mandat.

## Mairie de MOULT-CHICHEBOVILLE

6 Rue Pierre Cingal – 14370 Moulth-Chicheboville - ☎ 02.31.27.94.30  
Courriel : [contact@mairie-mc.fr](mailto:contact@mairie-mc.fr) - Site internet : [www.mairie-moulth.fr](http://www.mairie-moulth.fr)

Monsieur Thierry LECOQ tient à remercier Madame RENAUD du diaporama présenté en séance et des explications claires qu'elle peut apporter ce soir.

Monsieur Matthieu PICHON aurait aimé que le compte concernant les indemnités de fonctions des élus soit détaillé car il lui semblait que cela était désormais obligatoire. Madame RENAUD indique ne pas être au courant mais se renseignera.

Monsieur Matthieu PICHON constate la somme de 15 300 € inscrits pour la plantation de haies.

Madame la Maire précise que ce sont les haies qui ont été plantées le long de la route de Saint-Pierre-sur-Dives, de Béneauville, de la chapelle de Béneauville et du chemin de Cincebold. Ces plantations sont subventionnées par le Département du Calvados.

De même, Monsieur Matthieu PICHON s'interroge sur le montant de 6 529 € inscrit pour le compte d'investissement recettes (compte 023 - 1323), qui concerne l'intitulé « Parc de loisirs » ?

Madame RENAUD précise qu'il s'agit du montant de la subvention reçue au titre du contrat de territoire pour la partie parc de loisir qui figurait dans le projet du citystade. Il avait été notifié la possibilité de recevoir environ 16 000 € pour ce type de projet, mais que l'on en a reçue qu'une partie.

Monsieur PICHON précise que le projet de parc de loisir a été abandonné par la majorité.

Les conseillers n'ayant plus d'autres questions, Madame la Maire les informe qu'il va falloir passer au vote du compte financier unique. Elle cède la parole à Monsieur Jean-François SAVIN et se retire de la salle du conseil municipal

Monsieur SAVIN rappelle que le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose « que le compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ».

#### **18h46 : arrivée de Monsieur Nicolas GENS**

Le budget principal de l'exercice 2022 pour lequel le compte financier unique est soumis par Madame la Maire s'est exécuté du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 pour les opérations des sections d'investissement et de fonctionnement.

De ce document comptable, se dégagent les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL						
Libellés	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dép/Déficit	Rec/Excéd	Dép/Déficit	Rec/Excéd	Dép/Déficit	Rec/Excéd
Résultats reportés		1 371 093,93 €	665 132,80 €			705 961,13 €
Opérations de l'année	2 360 802,24 €	2 569 020,37 €	477 491,50 €	262 736,68 €	2 838 293,74 €	2 831 757,05 €
<b>Totaux</b>	<b>2 360 802,24 €</b>	<b>3 940 114,30 €</b>	<b>1 142 624,30 €</b>	<b>262 736,68 €</b>	<b>2 838 293,74 €</b>	<b>3 537 718,18 €</b>
Résultats de clôture		1 579 312,06 €	879 887,62 €			699 424,44 €
Restes à réaliser			120 579,03 €	1 043 972,89 €		923 393,86 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal adopte la délibération suivante :

#### **Objet : Approbation du compte financier unique**

*Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose « que le compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ».*

Mairie de MOULT-CHICHEBOVILLE

6 Rue Pierre Cingal – 14370 Moulth-Chicheboville - ☎ 02.31.27.94.30  
Courriel : contact@mairie-mc.fr - Site internet : www.mairie-moult.fr



Le budget principal de l'exercice 2022 pour lequel le compte financier unique est soumis par Madame la Maire s'est exécuté du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 pour les opérations des sections d'investissement et de fonctionnement.

De ce document comptable, se dégagent les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL						
Libellés	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dép/Déficit	Rec/Excédit	Dép/Déficit	Rec/Excédit	Dép/Déficit	Rec/Excédit
Résultats reportés		1 371 093,93 €	665 132,80 €			705 961,13 €
Opérations de l'année	2 360 802,24 €	2 569 020,37 €	477 491,50 €	262 736,68 €	2 838 293,74 €	2 831 757,05 €
<b>Totaux</b>	<b>2 360 802,24 €</b>	<b>3 940 114,30 €</b>	<b>1 142 624,30 €</b>	<b>262 736,68 €</b>	<b>2 838 293,74 €</b>	<b>3 537 718,18 €</b>
Résultats de clôture		1 579 312,06 €	879 887,62 €			699 424,44 €
Restes à réaliser			120 579,03 €	1 043 972,89 €		923 393,86 €

Les résultats sont repris au budget 2023.

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, Madame la maire se retire et le conseil se prononce, sous la présidence de M. Jean-François SAVIN, adjoint au Maire :

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice considéré, délibère sur le compte financier unique du Maire de l'exercice 2022 et, à l'unanimité :

*DONNE* acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus.

*CONSTATE*, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

*RECONNAIT* la sincérité des restes à réaliser

*ARRETE* les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **Retour de Madame la Maire**

Monsieur Jean-François SAVIN poursuit et indique au conseil municipal qu'après l'approbation du compte financier unique 2022, il y a lieu de procéder à l'affectation des résultats.

Il est donc proposé d'affecter définitivement les résultats constatés au compte financier unique 2022 au budget principal.

Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice / Excédent de 208 218,13 €  
Résultat reporté de l'exercice antérieur / Excédent de 1 371 093,93 €  
Résultat comptable cumulé / Excédent de 1 579 312,06 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement :

Résultat de l'exercice / Déficit de 214 754,82 €  
Résultat reporté de l'exercice antérieur / Déficit de 665 132,80 €  
Résultat comptable cumulé / Déficit de 879 887,62 €

Mairie de MOULT-CHICHEBOVILLE

6 Rue Pierre Cingal – 14370 Moulth-Chicheboville - ☎ 02.31.27.94.30  
Courriel : contact@mairie-mc.fr - Site internet : www.mairie-moulth.fr

RAR en dépenses d'investissement : 120 579,03€  
RAR en recettes d'investissement : 1 043 972,89 €  
Solde des restes à réaliser / Excédent de 923 393,86 €

Pas de besoin de financement.

Affectation du résultat de la section de fonctionnement, résultat excédentaire :

En excédent reporté à la section de fonctionnement (ligne budgétaire R002 du budget 2023) : 1 579 312,06 €

Transcription budgétaire de l'affectation de résultat :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : déficit reporté	R001 : excédent reporté
	<b>1 579 312.06€</b>	<b>879 887.62€</b>	

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal adopte l'affectation des résultats 2022 du budget principal présenté ci-dessus.

Madame la Maire cède à nouveau la parole à Madame RENAUD qui poursuit la présentation du diaporama suivant :

## Vote des taux d'imposition 2023:

Même si la commune décide de ne pas augmenter ses taux d'imposition, Certaines choses évoluent:

- Le niveau d'inflation actuel entraîne automatiquement les bases locatives à la hausse de + 7,1% en 2023. Les bases locatives constituent la base de calcul de plusieurs impôts locaux dont la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Cette mesure intervient pour aider les communes qui peinent à faire face à la hausse de leurs dépenses provoquées par la flambée des prix de l'énergie et par l'inflation.

- Avec le passage en Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), la commune a perdu son pouvoir sur le taux de Cotisation Foncière aux Entreprises (CFE), désormais apanage de la Communauté de Communes Valès Dunes

- La commune retrouve son pouvoir de taux sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

## PROPOSITION:

Désignation	Taux 2023
Taxe foncière sur les propriétés bâties	36,59%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	22,15%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	13,34%

Les membres du conseil municipal n'ayant pas de questions concernant ce point, Madame la Maire propose l'approbation de la délibération suivante :

**Objet : Vote des taux d'imposition**

Par délibération du 12 avril 2022, le conseil municipal avait fixé les taux d'impôts à :

- Taxe sur le bâti foncier : 36,59 %

- Taxe sur le foncier non bâti : 22,15 %
- Taxe sur la cotisation foncière des entreprises : 16,06 %

*A compter de 2023, le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636B sexies du CGI.*

*De plus, à la suite du passage en fiscalité professionnelle unique, la collectivité perd son pouvoir de taux sur la cotisation foncière des entreprises.*

*Il est proposé, à la suite de ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2023 par rapport à 2022 et de les porter à :*

- Taxe sur le bâti foncier : 36,59 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 22,15 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 13,34 %

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :*

*ADOPTE l'affectation des résultats 2022 du budget principal présenté ci-dessus.*

Monsieur Jean-François SAVIN profite de ce moment pour informer les concitoyens sur le fait que les taxes évolueront cette année, mais uniquement sur le fait de l'Etat.

Madame la Maire donne une dernière fois la parole à Madame RENAUD qui reprend le défilé du diaporama suivant :

## Proposition de budget primitif 2023

### Que prévoyons nous?

## Pour rappel nous commençons l'année avec:

Résultat de clôture 2022 en investissement:  
- 879 887,62€

Résultat de clôture 2022 en fonctionnement:  
1 579 312,06€

## En fonctionnement:

En recettes : ce que nous percevons:

L'excédent reporté (002): **1 579 312,06€**

Les remboursements sur maladies, SFT (ch.013) : **16 000,00€**

Les produits de service (cantines, garderies...) (ch.70) : **248 570,00€**

Les impôts et taxes (ch.73): **1 560 458,00€**

Les dotations de l'Etat (ch.74): **533 854€**

Les loyers et remboursements divers (ch.75) **124 000,00€**

Pour un total de :

**4 062 194,06€**

Mairie de MOULT-CHICHEBOVILLE

6 Rue Pierre Cingal – 14370 Moulth-Chicheboville - ☎ 02.31.27.94.30  
Courriel : [contact@mairie-mc.fr](mailto:contact@mairie-mc.fr) - Site internet : [www.mairie-moult.fr](http://www.mairie-moult.fr)

## En fonctionnement:

En recettes : ce que nous percevons :

L'excédent reporté: 1 579 312,06€

Les remboursements sur maladies, SFT : 16 000,00€

Les produits de service (cantines, garderies...) : 248 570,00€

Les impôts et taxes : 1 560 458,00€

Les dotations de l'Etat: 533 854,00€

Les loyers et remboursements divers: 124 000,00€

Pour un total de :

**4 062 194,06€**

En dépenses : ce que nous paierons :

Un virement en section d'investissement (021) **125 267,83€**

Les charges générales (eau, électricité) (ch.11) **2 097 676,73€**

Les charges de personnel (ch.12) **1 448 000,00€**

Les charges de gestion (élus, pompiers...) (ch.65) **365 649,50€**

Le remboursement des intérêts des emprunts (ch.66) **21 000€**

Les charges exceptionnelles (ch.67) **1000,00€**

La provision pour créances douteuses (ch.68) **3 600,00€**

Pour un total de :

**4 062 194,06€**

## En investissement:

En recettes :

De la récupération de TVA, taxe d'aménagement et affectation de résultat (ch.010): **320 000,00€**

Des subventions (ch.13) **279 039,09€**

De la vente de terrains (ch.21) **1 343 643,20€**

Un virement du fonctionnement (023) **125 267,83€**

Pour un total de :

**2 067 950,12€**

Mairie de MOULT-CHICHEBOVILLE

6 Rue Pierre Cingal – 14370 Moulton-Chicheboville - ☎ 02.31.27.94.30  
Courriel : contact@mairie-mc.fr - Site internet : www.mairie-moulton.fr

## En investissement:

### En recettes :

De la récupération de TVA, taxe d'aménagement et affectation de résultat: 320 000,00€

Des subventions: 279 039,09€

De la vente de terrains: 1 343 643,20€

Des opérations pour compte de tiers: 125 267,83€

Pour un total de :

**2 067 950,12€**

### En dépenses :

Le déficit reporté (001): **879 887,62€**

Le remboursement des emprunts et amortissements (ch.16) **274 483,47€**

Les immobilisations (achat terrains, plantations, rénovation de l'église St Martin, l'aménagement des ateliers, rénovation de toitures, travaux de la rue Pierre Cingal, informatique, mobilier...) (ch.21) **708 300,00€**

Le Citystade, le pumptrack (ch.23) **205 279,03€**

Pour un total de :

**2 067 950,12€**

Monsieur Thierry LECOQ intervient sur les investissements sur l'église Saint Martin et remarque que les subventions d'Etat, du Département et de la fondation du patrimoine cumulées atteignent environ 127 000 € pour une dépense inscrite à hauteur de 200 000 €. Or, cette église est fermée au public depuis longtemps et il s'interroge sur l'opportunité d'investir tant dans un bâtiment auquel personne n'a accès.

Monsieur Jean-François SAVIN indique qu'il n'y a pas le choix puisque le clocher menace de s'écrouler et des travaux urgents doivent être réalisés. Une autre solution pourrait être envisagée : celle de détruire le bâtiment, mais les travaux seraient alors encore plus coûteux.

Monsieur Thierry LECOQ regrette que l'on restreigne beaucoup d'investissements ailleurs et que l'on mette autant d'argent dans ces vieux bâtiments. D'autant plus qu'après ces travaux sur la tour, il y aura peut-être d'autres travaux de restauration à faire sur cette église. Il aurait été plus judicieux de présenter la globalité de l'opération de restauration de cette église et de l'étaler sur plusieurs années.

Madame la Maire indique que le projet porte simplement sur la sécurisation de la tour qui est une urgence absolue et qu'une fois ces travaux fait, l'église pourra être rouverte au public. Après viendra le temps de réfléchir sur ce que l'on souhaite faire de ce patrimoine. Pour rappel, sous le précédent mandat, un sondage avait été réalisé auprès de la population pour savoir s'il fallait ou non désacraliser le lieux pour en faire un tiers lieux. La réponse était de 50 % pour et de 50 % contre. En revanche, un grande majorité des habitants souhaitaient conserver ce patrimoine. Une estimation globale de la restauration intérieure et extérieure de cette église avait été faite autour de 600 000 €.

Monsieur LECOQ rappelle également que, pour l'église Sainte Anne de Moul, l'expert mandaté par l'architecte des bâtiments de France avait proposé une éradication de la mэрule et une restauration de l'état intérieur à hauteur de 900 000 euros.

Monsieur Stéphane CASTEL intervient pour rappeler que, même s'il rejoint l'avis de Monsieur LECOQ, il y a une nécessité absolue de sécuriser le lieu.

Monsieur Matthieu PICHON souligne que la plus grosse dépense prévue sur ce budget est la réfection de l'église de Chicheboville. Il souhaite poser une autre question sur ce budget : en investissement, au compte 2183, il n'y a que la ligne concernant les caméras qui est remplie pour un montant de 4500 €. Pourquoi une telle dépense ?

Mairie de MOULT-CHICHEBOVILLE

6 Rue Pierre Cingal – 14370 Moul-Chicheboville - ☎ 02.31.27.94.30  
Courriel : contact@mairie-mc.fr - Site internet : www.mairie-moul.fr

Madame la Maire indique qu'il est nécessaire de protéger les nouveaux lieux créés pour éviter les dégradations ou les vols, comme au citystade par exemple, sachant que la somme inscrite au budget est très très large et qu'elle comprend également les contrats de maintenance.

Monsieur PICHON souligne le choix politique qui consiste à préférer mettre des caméras de vidéosurveillance plutôt qu'autre chose.

Madame Fabienne ROYER-COCAIN précise que, vu tout l'argent dépensé pour l'implantation du citystade, c'est la moindre des choses que de prévoir de quoi préserver cet équipement.

Monsieur PICHON souligne que c'est la vie de la commune et l'activité de la commune, et notamment le travail des associations qui devraient permettre d'occuper les jeunes et d'éviter ainsi que des dégradations ne soient commises. On le voit partout où les associations ont des moyens financiers plus importants, il n'y a pas besoin d'installer des caméras de vidéosurveillance.

Madame Catherine GATEY se demande pourquoi on ne mettrait des caméras que sur le citystade de Moul et non sur le citystade de Chicheboville alors même qu'il n'y a pas eu de dégradation sur celui-ci.

Madame la Maire rétorque que, justement, il y a eu des dégradations sur celui de Chicheboville et que c'est cela qui incite à équiper celui de Moul de caméras. Elle regrette que Monsieur PICHON fasse le parallèle entre l'installation des caméras et l'investissement des associations dans la vie communale.

Les membres du conseil municipal n'ayant plus de questions relatives à ce point, Madame la Maire propose de passer au vote du budget primitif 2023.

Après en avoir délibéré, et à la majorité (14 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention), le conseil municipal adopte la délibération suivante :

**Objet : Vote du budget primitif 2023**

*Madame la Maire indique que :*

- *vu la présentation effectuée devant la commission des finances*
- *conformément à l'instruction comptable M57*

*Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir :*

*APPROUVER le budget principal de la commune pour l'année 2023 comme suit :*

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	4 062 194.06€	4 062 194.06€
Investissement	2 067 950.12€	2 067 950.12€
<b>Total</b>	<b>6 130 144.18€</b>	<b>6 130 144.18€</b>

*DE CHARGER Madame la Maire de l'exécution du budget primitif 2023*

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré par :*

- 14 voix « pour »*
- 4 voix « contre »*
- 1 abstention*

*APPROUVE le budget principal de la commune pour l'année 2023 tel que présenté ci-dessus*

*CHARGE Madame la Maire de l'exécution du présent budget primitif 2023.*

..... **Adopté à la majorité (14 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention)**

Mairie de MOULT-CHICHEBOVILLE

6 Rue Pierre Cingal – 14370 Moul-Chicheboville - ☎ 02.31.27.94.30  
Courriel : contact@mairie-mc.fr - Site internet : www.mairie-moul.fr



## **PUMPTRACK : DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Madame la Maire rappelle qu'après le vote du budget primitif 2023, un certain nombre de projets d'investissement inscrits peuvent faire l'objet d'une demande de subvention. C'est le cas du pumtrack qui est éligible au subventionnement par la FNADT, par le ministère de la jeunesse et des sports et, enfin, par la FFC Fédération Française de Cyclisme.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal adopte les délibérations suivantes :

### **Objet : Pumtrack : demande de subvention (FNADT)**

*Vu la délibération n° 6 du conseil municipal du 4 juillet 2022 décidant la création d'un pumtrack et décidant la demande de subventions.*

*Considérant que le projet pumtrack est éligible à une subvention du Fond National d'Aménagement du Territoire (FNADT) ;*

*Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :*

*Sollicite une subvention auprès du Fond National d'Aménagement du Territoire pour le projet d'installation d'un pumtrack*

*Autorise Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier*

..... **Adopté à l'unanimité**

### **Objet : Pumtrack : demande de subvention (ministère des Sports et des jeux olympiques et paralympiques)**

*Vu la délibération n° 6 du conseil municipal du 4 juillet 2022 décidant la création d'un pumtrack et décidant la demande de subventions.*

*Considérant que le projet pumtrack est éligible à une subvention du ministère des Sports et des jeux olympiques et paralympiques) ;*

*Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :*

*Sollicite une subvention auprès du ministère des Sports et des jeux olympiques et paralympiques pour le projet d'installation d'un pumtrack*

*Autorise Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier*

..... **Adopté à l'unanimité**

### **Objet : Pumtrack : demande de subvention (Fédération Française de Cyclisme)**

*Vu la délibération n° 6 du conseil municipal du 4 juillet 2022 décidant la création d'un pumtrack et décidant la demande de subventions.*

*Considérant que le projet pumtrack est éligible à une subvention de la Fédération Française de Cyclisme ;*

*Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :*

*Sollicite une subvention auprès de la Fédération Française de Cyclisme pour le projet d'installation d'un pumtrack*

*Autorise Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier*

..... **Adopté à l'unanimité**

#### **ATELIERS COMMUNAUX : DEMANDE DE SUBVENTION DSIL**

Madame la Maire indique au conseil municipal qu'il est possible de demander une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) auprès de la préfecture du Calvados.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal adopte la délibération suivante :

**Objet : Aménagement des futurs ateliers communaux : demande de subvention au titre de la DSIL**

*Vu la délibération n° 9 du conseil municipal du 25 mai 2008 décidant l'acquisition d'un hangar agricole sur la parcelle cadastrée 456 ZD 204 appartenant à Monsieur Alexandre LECERF*

*Vu le projet d'aménagement des futurs ateliers communaux dans ce bâtiment ;*

*Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :*

*Sollicite une subvention au titre de la Dotation de Soutien Local à l'Investissement Local auprès de la Préfecture du Calvados ;*

*Autorise Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.*

..... **Adopté à l'unanimité**

#### **AMENAGEMENTS DE LA RUE REMBRANDT BUGATTI ET DE LA RUE DE LA HAIE AU BLANC**

Madame la Maire rappelle au Conseil municipal que la Communauté de communes Val ès dunes inscrit la réfection de la rue Rembrandt Bugatti et de la rue de la Haie au Blanc dans son programme voirie 2023, mais qu'il reste à la charge de la commune une partie de la dépense concernant les réseaux du pluvial, et notamment la création de tranchée drainante. Le montant de cette part s'élève à 65 000 €.

A cela, s'ajoute un problème à régler rue de la Haie au Blanc où l'un des garages automobiles de la zone est en permanence inondé en cas de fortes pluies et l'ancien maître d'œuvre de la commune avait réalisé une estimation des travaux de drainage à effectuer s'élevant à 10 000 €.

Sur ces projets de travaux, il est possible de demander, d'une part, une subvention à l'Etat au titre de la DETR, et, d'autre part, auprès du Département du Calvados au titre des amendes de police.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal adopte les délibérations suivantes :

**Objet : Travaux de voirie, Rue Rembrandt Bugatti et Rue de la Haie au Blanc**

*Madame la Maire expose que, dans le cadre du programme voirie 2023 de la Communauté de communes Val ès dunes, il reste à la charge de la commune de Moul-Chicheboville une part du financement du réseau des eaux pluviales de la rue Rembrandt Bugatti et de la rue de La Haie au Blanc.*

*Une estimation a déjà été réalisée et s'élève à 75 000 € pour la rue Rembrandt Bugatti et 10 000 € pour la rue de la Haie au Blanc.*

*Madame la Maire propose aux membres du conseil municipal de présenter une demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).*

*Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :*

Mairie de MOULT-CHICHEBOVILLE

6 Rue Pierre Cingal – 14370 Moul-Chicheboville - ☎ 02.31.27.94.30  
Courriel : contact@mairie-mc.fr - Site internet : www.mairie-moult.fr

*Autorise Madame la Maire à présenter une demande de subvention au titre de la DETR pour l'aménagement du pluvial de la rue Rembrandt Bugatti et de la rue de la Haie au Blanc.*

*Donne pouvoir à Madame la Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.*

..... **Adopté à l'unanimité**

**Objet : Travaux de voirie, Rue Rembrandt Bugatti et Rue de la Haie au Blanc**

*Madame la Maire expose que, dans le cadre du programme voirie 2023 de la Communauté de communes Valès dunes, il reste à la charge de la commune de Moulth-Chicheboville une part du financement du réseau des eaux pluviales de la rue Rembrandt Bugatti et de la rue de La Haie au Blanc.*

*Une estimation a déjà été réalisée et s'élève à 75 000 € pour la rue Rembrandt Bugatti et 10 000 € pour la rue de la Haie au Blanc.*

*Madame la Maire propose aux membres du conseil municipal de présenter une demande de subvention au titre des amendes de police, auprès du Département du Calvados.*

*Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :*

*Autorise Madame la Maire à présenter une demande de subvention au titre des amendes de police, auprès du Département du Calvados, pour l'aménagement du pluvial de la rue Rembrandt Bugatti et de la rue de la Haie au Blanc.*

*Donne pouvoir à Madame la Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.*

..... **Adopté à l'unanimité**

**GARANTIE D'EMPRUNT DE LA SOCIETE LOGEAL**

Madame la Maire cède la parole à Madame Fabienne ROYER-COCAIN, Adjointe au Maire en charge de l'Urbanisme et de l'Environnement, qui indique que la société LOGEAL sollicite auprès du conseil municipal la garantie de l'emprunt qu'elle réalise pour financer son programme immobilier de construction de 32 logements dans le lotissement de La Traverse. Il s'agit d'un emprunt PSLA (Prêt Social Location Accession) d'un montant de 4 770 000 €. Elle précise que ce financement ne peut obtenir d'autres garanties que celle de la commune. Pour résumer, le logement est financé par la société LOGEAL. Le ménage qui s'installe dans le logement paye une indemnité d'occupation incluant les frais de gestion et une épargne acquisitive. Après cette première phase d'un an, le ménage a la possibilité d'opter pour le statut d'accédant à la propriété. En ce qui concerne le plan de financement, pour les 32 logements, le détail est le suivant :

Prix de revient estimé, dont

Charges foncières	1 156 914,07 €
Bâtiment	3 379 664,83 €
Honoraires	234 748,00 €
Divers	5 623,23 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 776 950,13 €</b>

Prix de financement prévisionnel :

Emprunt PSLA	4 770 000,00 €
Fonds propres	6 950,13 €

Mairie de MOULT-CHICHEBOVILLE

6 Rue Pierre Cingal – 14370 Moulth-Chicheboville - ☎ 02.31.27.94.30  
Courriel : contact@mairie-mc.fr - Site internet : www.mairie-moulth.fr

<b>TOTAL</b>	<b>4 776 950,13 €</b>
--------------	-----------------------

Madame Fabienne ROYER-COCAIN informe le conseil municipal qu'un contact a été pris avec les responsables du projet qui ont indiqué que, d'une manière générale, ce type de garantie d'emprunt arrivait à terme au bout d'un an puisque les locataires prennent le relai en accédant à la propriété.

Il est proposé au conseil municipal de garantir l'emprunt correspondant à hauteur de 1 %, soit un montant de 47 769,50 €.

Monsieur Matthieu PICHON souligne donc que, en cas de faillite de la société LOGEAL, la commune aurait une somme de 47 769,50 € à sortir. Il demande, par ailleurs, ce qui justifie ce chiffre de 1 %.

Madame Fabienne ROYER-COCAIN signale que ce chiffre de 1 % correspond au chiffre minimum que la commune peut garantir.

Monsieur Thierry LECOQ demande comment peut-on être assuré de la bonne santé de l'entreprise ? Il demande également pourquoi la note explicative n'a pas été envoyée sur ce dossier, les conseillers découvrent le sujet en réunion de conseil municipal.

Madame la Maire indique qu'un contact a également été pris avec la notaire qui certifie que ce type de garantie se pratiquait sur les différents lotisseurs ou bailleurs qui ont travaillé sur la commune. C'est une marque de confiance qui permet de fidéliser les bailleurs et les lotisseurs avec la commune.

Monsieur Nicolas GENS souhaite des informations supplémentaires sur cette opération.

Madame Fabienne ROYER-COCAIN rappelle qu'il s'agit d'une opération de construction de logements qui a lieu en ce moment sur le lotissement dit de La Traverse, sur Moul-Chicheboville.

Monsieur Matthieu PICHON demande ce qui se passerait si la commune refusait cette demande de garantie d'emprunt.

Madame Fabienne ROYER-COCAIN rappelle que l'opération de construction a déjà commencé et que cette demande a été reçue en mairie le 22 mars dernier, ce qui fait que la commune n'a plus trop le choix.

Monsieur Nicolas GENS attire l'attention du conseil municipal sur le fait qu'avec l'inflation actuelle, le prix des matériaux et les conditions d'emprunts ont été durcis et que cela augmente considérablement les risques.

Monsieur Matthieu PICHON souligne qu'il aurait été justement intéressant de prendre le temps de se renseigner sur la solidité de cette société et demande si le conseil municipal est obligé de se prononcer ce soir.

Madame Fabienne ROYER-COCAIN répond par l'affirmative dans la mesure où la société attend impérativement la réponse avant de poursuivre l'opération.

Madame la Maire rappelle que ce dossier est un héritage de l'ancien mandat ?

Monsieur PICHON indique qu'il est difficile de prendre une décision avec aussi peu d'informations et que ces chiffres auraient pu être communiqués dans la NES, ce qui aurait permis aux conseillers de pouvoir chercher toutes les informations nécessaires à une bonne prise de décision.

Madame la Maire informe le conseil municipal que, sous l'ancien mandat, elle se souvient que le contexte économique et le marché de la construction étant frileux, très peu de lotisseurs souhaitaient se lancer dans un programme de construction sur Moul-Chicheboville. Seule la société LOGEAL a franchi le pas et des engagements verbaux ont dû être pris. Maintenant que LOGEAL a lancé l'opération, il est difficile de faire machine arrière et cette demande de garantie d'emprunt fait partie des négociations passées.

Cette garantie d'emprunt permet à la société d'obtenir son prêt auprès des banques et montre que la commune soutient le projet.

Madame Sophie PALLU informe que le Département aussi soutient ce genre de bailleur.

Mairie de MOULT-CHICHEBOVILLE

6 Rue Pierre Cingal – 14370 Moul-Chicheboville - ☎ 02.31.27.94.30  
Courriel : contact@mairie-mc.fr - Site internet : www.mairie-moul.fr

Après en avoir délibéré, et à la majorité, le conseil municipal adopte la délibération suivante :

**Objet : Lotissement La Traverse : Garantie d'emprunt accordée à la société LOGEAL pour la construction de 32 logements location accession**

*Vu la demande formulée par la Société LOGEAL IMMOBILIERE et tendant à financer les travaux de construction de 32 logements à Moulton-Chicheboville ;*

*Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;*

*Vu l'article 2298 du Code civil ;*

*Après en avoir délibéré, et à la majorité (10 voix pour, 2 voix contre et 7 abstentions), le conseil municipal :*

*Accepte le principe d'une garantie en faveur de la Société LOGEAL IMMOBILIERE pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 4 770 000,00 euros que l'organisme se propose de contracter auprès de La Caisse d'Epargne. Ce prêt est destiné à financer les travaux de construction de 32 logements Location – Accession à Moulton-Chicheboville dans le lotissement La Traverse.*

*Accepte de garantir cet emprunt à hauteur de 1 % du capital emprunté, soit un montant de 47 700 €.*

*Autorise Madame la Maire ou son adjoint aux finances à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la banque et l'emprunteur ;*

*S'engage à délibérer à nouveau lorsque l'emprunt en question sera réellement contractualisé et en fonction des caractéristiques du prêt PSLA consenti par l'organisme bancaire.*

..... **Adopté à la majorité (10 voix pour, 2 voix contre et 7 abstentions)**

## QUESTIONS DIVERSES

- Sans objet.

**Fin de séance : 19h33**

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE : LUNDI 15 MAI 2023**

Fait à Moulton-Chicheboville, le mardi 25 avril 2023

**Matthieu PICHON**  
Secrétaire de séance

**Sophie PALLU**  
Secrétaire de séance

**Coralie ARRUEGO**  
Maire de Moulton-Chicheboville

Coralie ARRUEGO  
Maire

Mairie de MOULT-CHICHEBOVILLE  
6 Rue Pierre Cingal – 14370 Moulton-Chicheboville  
Courriel : contact@mairie-mc.fr - Site internet : \